



ESSEC
BUSINESS SCHOOL

L'esprit pionnier



L'ALTERNANCE À L'ESSEC

UNE OFFRE SUR MESURE

ESSEC BUSINESS SCHOOL, L'ESPRIT PIONNIER



Vincenzo Esposito Vinzi
Directeur général
ESSEC Business School

CRÉÉE EN 1907, L'ESSEC BUSINESS SCHOOL VEUT ÊTRE AUJOURD'HUI UNE ÉCOLE-MONDE AUX RACINES FRANÇAISES. SA MISSION EST DE DONNER DU SENS AU LEADERSHIP DE DEMAIN ET D'AVOIR UN IMPACT GLOBAL.

L'ESSEC est une école **qui allie recherche et enseignement**, et propose des programmes allant du Bachelor au PhD. L'ESSEC propose de nombreux programmes de niveau Master, notamment le programme **Grande École / Master in Management**. L'ESSEC offre également des programmes de formation post-expérience pour les professionnels, tel son programme **Global MBA** pour les cadres à haut potentiel, désirant renforcer leurs compétences et stimuler leur carrière. L'ESSEC propose enfin de la **formation sur-mesure**, conçue et développée pour les entreprises à partir de leurs besoins en formation. L'excellence de ces programmes est reconnue par les plus grands standards internationaux en management comme en témoigne la **"Triple couronne"** d'accréditations: **EQUIS, AACSB et AMBA**.

L'expérience d'apprentissage proposée par l'ESSEC combine **excellence et singularité**. Son **modèle pédagogique unique** repose sur de multiples expériences d'apprentissage favorisant l'**acquisition de savoir de pointe**, mais aussi de **savoir-faire** et de **savoir-être**. Tout au long de leur cursus, les étudiants ont la possibilité d'être acteurs de leur formation, ils acquièrent les clés pour imaginer, créer, diriger et avoir **un impact positif** sur le monde de demain, qui sera plus complexe et évoluera de plus en plus rapidement.

Nos **campus internationaux** en **Asie-Pacifique** et en **Afrique** sont autant de **portails** permettant à nos étudiants de se confronter à des **environnements culturels différents** et de développer une **connaissance pratique** des acteurs économiques de ces régions en pleine expansion.

Ils permettent à notre institution de forger des alliances étroites avec des partenaires académiques, privés et publics dans ces régions qui représentent les **leviers de croissance du monde de demain**. Afin que le parcours académique de ses étudiants soit à la mesure de leur carrière internationale, l'ESSEC a également construit un réseau d'**alliances structurantes** avec des **partenaires académiques de haut niveau** dans le monde entier.

Pour être une École-monde, l'ESSEC veut cultiver ses racines françaises et former des **leaders responsables**. Être un leader responsable signifie être capable de voir au-delà du *business as usual*. Les leaders responsables doivent savoir conjuguer performance de l'entreprise et **bien-être** des employés, bénéfiques à court-terme et avantages à **long-terme**. Pour préparer ses étudiants au monde de demain, la pédagogie de l'ESSEC vise à éveiller et développer une **pensée créative et critique** alliée à la méthode du *learning-by-doing*, car les leaders responsables sont avant tout des créateurs qui savent **féderer autour d'une vision**, au service d'un **impact positif sur la société**.

L'ESSEC est un écosystème complet, à la croisée d'une **recherche rigoureuse et pertinente**, de l'**innovation entrepreneuriale**, des entreprises et de la société. Nous avons la conviction que la rencontre de la recherche et des entreprises dans la salle de classe est un impératif pédagogique. Étudier à l'ESSEC, c'est avant tout dessiner son **propre chemin** vers l'avenir et rejoindre une **communauté** de plus de **55 000 diplômés** dans le monde qui ne cesse jamais d'apprendre. ■

Chiffres clés

55 000

alumni à travers le monde

4 — +1

campus :
Cergy, Paris-La Défense,
Singapour et Rabat

campus
numérique
augmenté

205 universités partenaires
dans 45 pays

2 000 diplômes délivrés chaque année,
dont 1 600 de niveau Master

30 chaires
d'enseignement et de recherche

30 programmes de doubles diplômes
(24 internationaux, 6 nationaux)

162 professeurs de 37 nationalités
dont 20 professeurs Emeritus

6 097

étudiants en formation initiale

34% — 98

d'étudiants
internationaux

nationalités
représentées

+100

associations étudiantes

5 000

managers en formation continue

+500

entreprises partenaires de la pédagogie
et du recrutement



ÉDITO

En 1993, l'ESSEC Business School, fidèle à son esprit pionnier, est l'une des premières écoles de management à proposer à ses étudiants la voie de l'apprentissage. Que de chemin parcouru depuis : plus de 6 000 étudiants formés par cette voie, plus de 1 200 entreprises ou organisations ayant accueilli des étudiants-apprentis, une extension aux différents programmes de l'école. Peu à peu l'apprentissage s'impose auprès des entreprises et le mot même se trouve revalorisé dans l'inconscient collectif. Ainsi, dans une enquête menée par le Centre de formation des apprentis ESSEC, 83% des maîtres d'apprentissage accueillant des étudiants de l'ESSEC Business School se déclarent prêts à embaucher un nouvel apprenti. Dans une enquête parallèle, 88 % des étudiants-apprentis sont très satisfaits ou satisfaits de leurs missions, et 77 % des responsabilités qui leur sont confiées. Depuis 25 ans, l'ESSEC Business School n'a cessé de développer l'alternance, convaincue de la synergie entre institution académique et entreprise pour la formation des futurs managers en s'appuyant sur le tutorat, un double accompagnement du jeune par un professionnel expert du métier et un référent ESSEC (professeur ou alumni de l'École) dans une pédagogie expérientielle.

Pour l'entreprise c'est la possibilité :

- de gérer prévisionnellement les ressources humaines ;
- d'enrichir les équipes opérationnelles ou fonctionnelles par l'arrivée de jeunes, à fort potentiel, compétents et motivés ;
- d'accéder à des profils variés et d'engager une relation à long terme avec l'ESSEC et son corps professoral ;
- de participer à la formation de futurs managers et d'influenceurs.

Pour l'étudiant, le choix de l'alternance permet :

- le développement en situation professionnelle de compétences (savoir-faire, aptitudes et attitudes) nécessaires à l'exercice de son futur métier ;
- la mise en pratique immédiate des concepts théoriques et des connaissances acquises à l'école ;
- un double encadrement (maître d'apprentissage et référent ESSEC) par le biais du tutorat ;
- une aide financière par une prise en charge des coûts de formation et le versement d'une rémunération.

Le constat est unanime et confirmé, année après année ; entreprises et étudiants sont toujours plus nombreux à choisir cette filière d'excellence, enracinée dans une tradition millénaire, voie d'accès et d'insertion pour tous aux métiers de haute technicité dans une relation gagnant-gagnant.

Michel GORDIN
Directeur du Centre de formation des apprentis ESSEC

DESSCRIPTIF DES PROGRAMMES

ESSEC GLOBAL BBA

(Bachelor in Business Administration)

Une formation initiale généraliste en 4 ans accessible sur concours après le baccalauréat, ayant pour objectif de former de futurs managers désireux de poursuivre une carrière internationale.

Les points forts :

- un diplôme de Bachelor in Business Administration, standard d'accès à la vie professionnelle internationalement reconnu ;
- une forte ouverture internationale : tous les étudiants partent au minimum pour un semestre d'études dans deux pays différents et parlent au moins 3 langues.

L'ESSEC GRANDE ÉCOLE MASTER IN MANAGEMENT (MiM)

Une formation initiale généraliste grade Master ayant pour objectif la formation de dirigeants d'entreprise et des managers d'excellence.

Elle se compose :

- d'un premier cycle pré-master accessible sur concours aux étudiants issus de classe préparatoire ;
- d'un deuxième cycle Master in Management (MiM) accessible aux étudiants issus de la période pré-master, aux étudiants français ou étrangers admis sur titre et aux étudiants admis sur expérience.

Les points forts :

- un diplôme de Master in Management (MiM) classé mondialement et enregistré au RNCP ;
- un cursus visant à développer les capacités d'innovation et d'entrepreneuriat en prônant l'ouverture d'esprit, le travail d'équipe, la liberté pédagogique et la responsabilisation des étudiants issus de tous les continents ;
- une expérience professionnelle d'au moins 12 mois, et une expérience internationale de 6 mois ;
- le développement d'une vision à long terme sur des questions de société à la lumière de la diversité culturelle.

LES MASTÈRES SPÉCIALISÉS® DE L'ESSEC

Des formations spécialisées (Droit des Affaires Internationales et Management, Gestion des Achats Internationaux) accessibles après une procédure sélective. Elles ont pour objectifs l'acquisition d'une double compétence dans une fonction ou dans un secteur d'activité pour lesquels les entreprises affichent un réel besoin.

Les points forts :

- des titres de niveau I enregistrés au RNCP pour le MS DAIM et le MS GAI ;
- l'acquisition et la mise en œuvre d'une double compétence ;
- une exposition internationale liée à la multi-culturalité des étudiants et aux séminaires se déroulant à l'étranger.

LE MSc IN HOSPITALITY MANAGEMENT (IMHI)

Une formation à orientation professionnelle qui a pour but de former des cadres qui travailleront dans le secteur hôtelier au sens large (immobilier, conseil, développement, e-commerce, hôtels, restaurants...). Accessible sur concours aux étudiants de niveau bac +3 ayant au minimum un an d'expérience professionnelle.

Les points forts :

- un diplôme reconnu comme l'une des formations phare de ce secteur ;
- toutes les disciplines enseignées sont appliquées à l'hôtellerie ;
- un enseignement en anglais par des professeurs et des professionnels internationaux ;
- un cursus exigeant : sur un rythme intensif ;
- une forte ouverture internationale : 40 % d'étudiants internationaux, un réseau de 1 500 alumni répartis sur l'ensemble de la planète.

L'OFFRE D'ALTERNANCE À L'ESSEC

	BBA	MiM	MS DAIM	MS GAI	IMHI
Contrat d'apprentissage	X	X	X	X	X
Durée	24 mois	24 mois	12 à 15 mois	12 à 15 mois	24 mois



NOUVEAU

La loi modifie en profondeur l'architecture financière de l'apprentissage. Contactez le Centre de Formation des Apprentis de l'ESSEC (cfa-bba@essec.edu) pour obtenir un point de situation précis concernant le déploiement de la réforme. Pour 2020, les modalités de financement des contrats d'apprentissage changent, il seront financés par les OPCO sur la base d'un « coût-contrat » recommandé par France Compétences, indépendamment du montant de votre taxe d'apprentissage.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE 24 MOIS LORS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES D'ÉTUDES (3^E ET 4^E ANNÉES).

- Le Programme

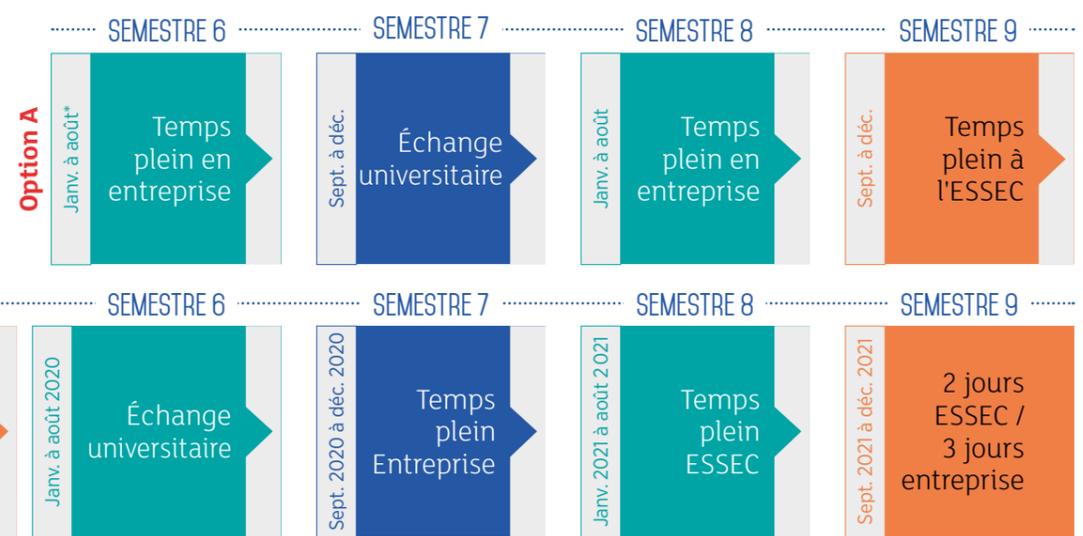
Le cursus de quatre ans présente un tronc commun de quatre semestres où sont enseignées des matières fondamentales de gestion, mais également des cours à dimension internationale : géopolitique, commerce international, comptabilité anglo-saxonne...

L'ESSEC GLOBAL BBA

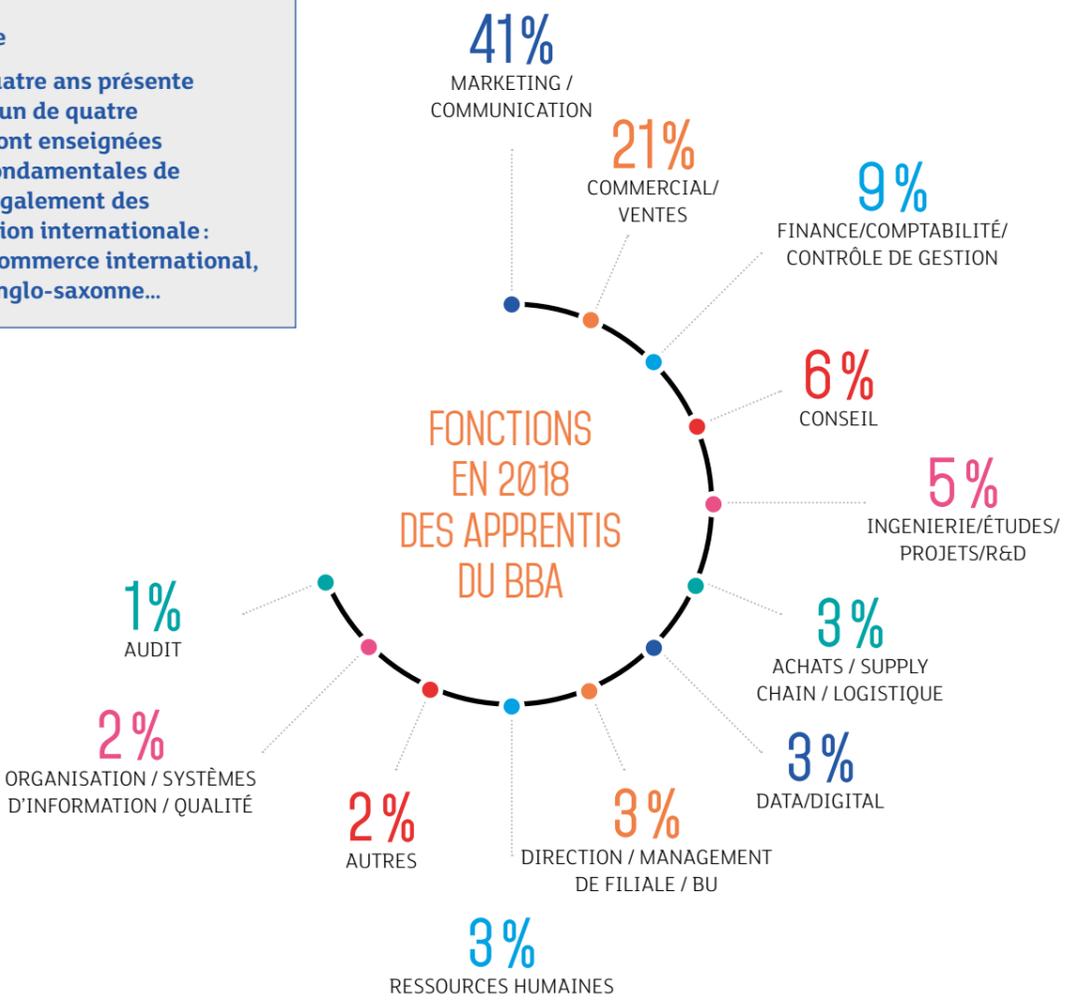
Le profil de la promotion



CALENDRIER**



* En fonction des dates des échanges universitaires, confirmées fin juin pour l'option A et janvier pour l'option B.
 ** Les semaines de vacances scolaires sont passées en temps plein en entreprise ou en congés payés





CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE 24 MOIS POUR LES ÉTUDIANTS EN CYCLE MASTER (2^E - 3^E ANNÉE D'ÉCOLE)

• Le Programme

Formation d'excellence sur environ 3 ans, la Grande École offre une pédagogie unique qui privilégie la diversité et la liberté de choix. Son programme allie l'alternance de choix académiques et d'expériences professionnelles en France et à l'international.

Chaque étudiant est ainsi l'entrepreneur de son parcours professionnel et personnel.

NOUVEAU

La loi modifie en profondeur l'architecture financière de l'apprentissage.

Contactez le Centre de Formation des Apprentis de l'ESSEC (cfapprentissage@essec.edu) pour obtenir un point de situation précis concernant le déploiement de la réforme.

L'ESSEC GRANDE ÉCOLE

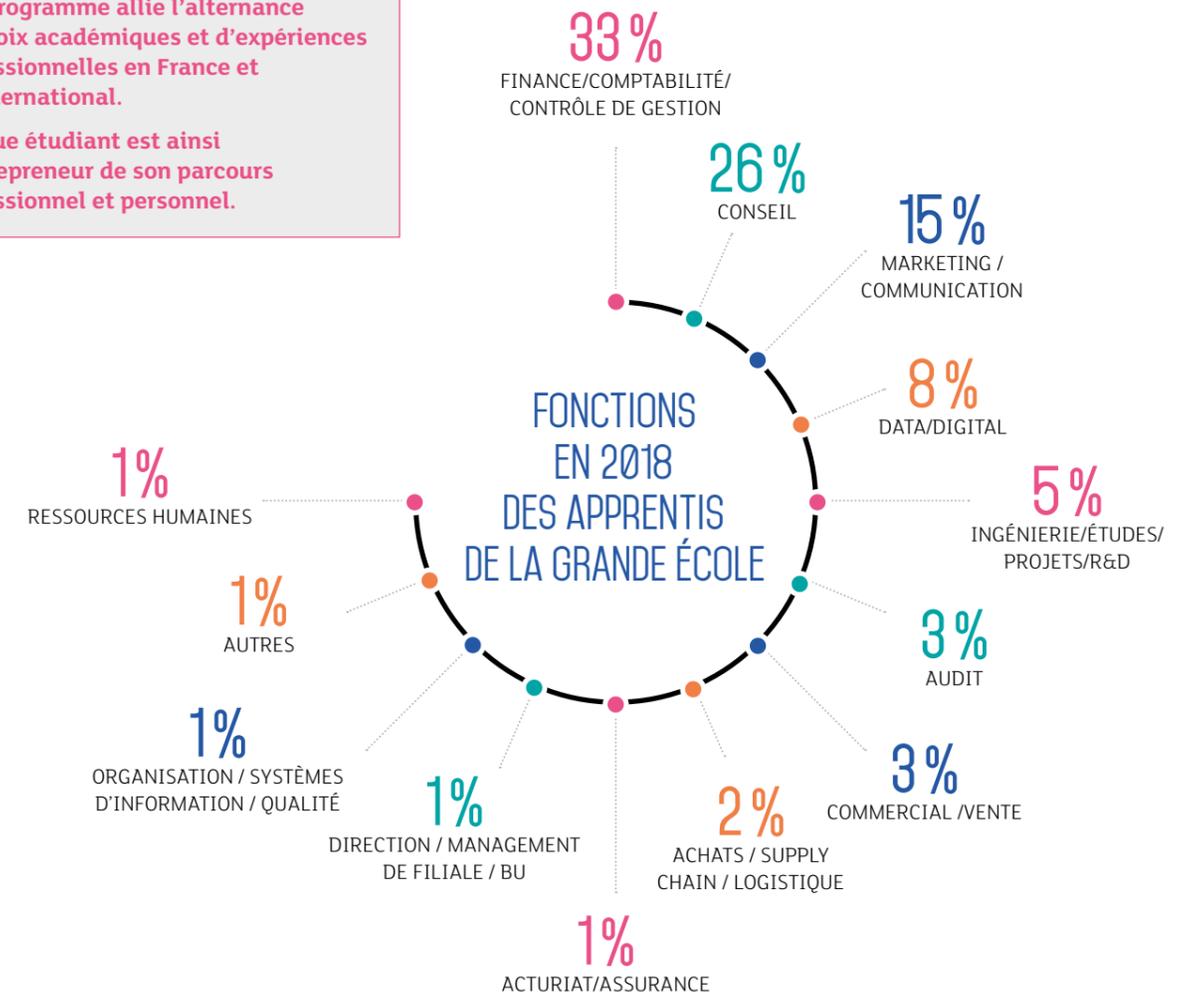
Le profil de la promotion



LE CALENDRIER*



*Les semaines de vacances scolaires sont passées à temps plein en entreprise ou en congés payés.
 **Toutefois, le programme peut proposer des cours électifs en semaine bloquée pendant ces périodes. Le suivi de ces cours ne peut être alors considéré comme une période de congés payés.



© Roman GALLAGHER/REA

LE MS DAIM* MASTÈRE SPÉCIALISÉ® DROIT DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET MANAGEMENT

Le profil des promotions



LE CALENDRIER D'ALTERNANCE**



* Titre enregistré au RNCP par un arrêté du 5 avril 2017, publié au JO du 14 avril 2012 sous le libellé « Manager des affaires juridiques et financières internationales ».
 ** Les semaines de vacances scolaires sont passées en temps plein en entreprise ou en congés payés.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE 12 À 15 MOIS

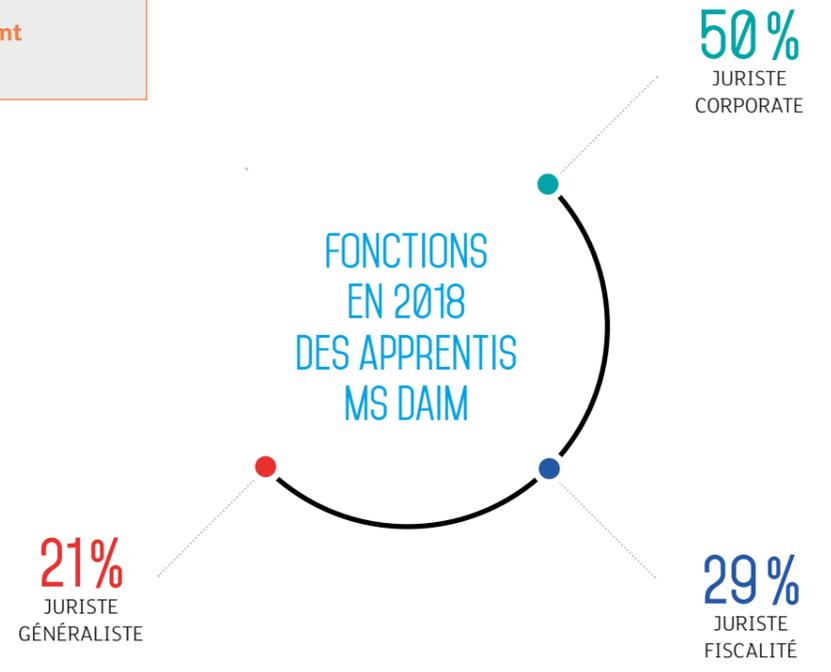
- **Le Programme**

Une formation de 15 mois, centrée sur les interactions entre le droit international des affaires, les domaines fonctionnels de la gestion des entreprises (finance, comptabilité, marketing, stratégie) et le développement personnel de l'étudiant.

NOUVEAU

La loi modifie en profondeur l'architecture financière de l'apprentissage.

Contactez le Centre de Formation des Apprentis de l'ESSEC (cfa-ms@essec.edu) pour obtenir un point de situation précis concernant le déploiement de la réforme.





LE MS GAI* MASTÈRE SPÉCIALISÉ® GESTION DES ACHATS INTERNATIONAUX

Le profil des promotions



LE CALENDRIER D'ALTERNANCE**



* Titre enregistré au RNCP par un arrêté du 5 avril 2017, publié au JO du 14 avril 2012 sous le libellé « Manager des affaires juridiques et financières internationales ».

** Les semaines de vacances scolaires sont passées en temps plein en entreprise ou en congés payés.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE 12 À 15 MOIS

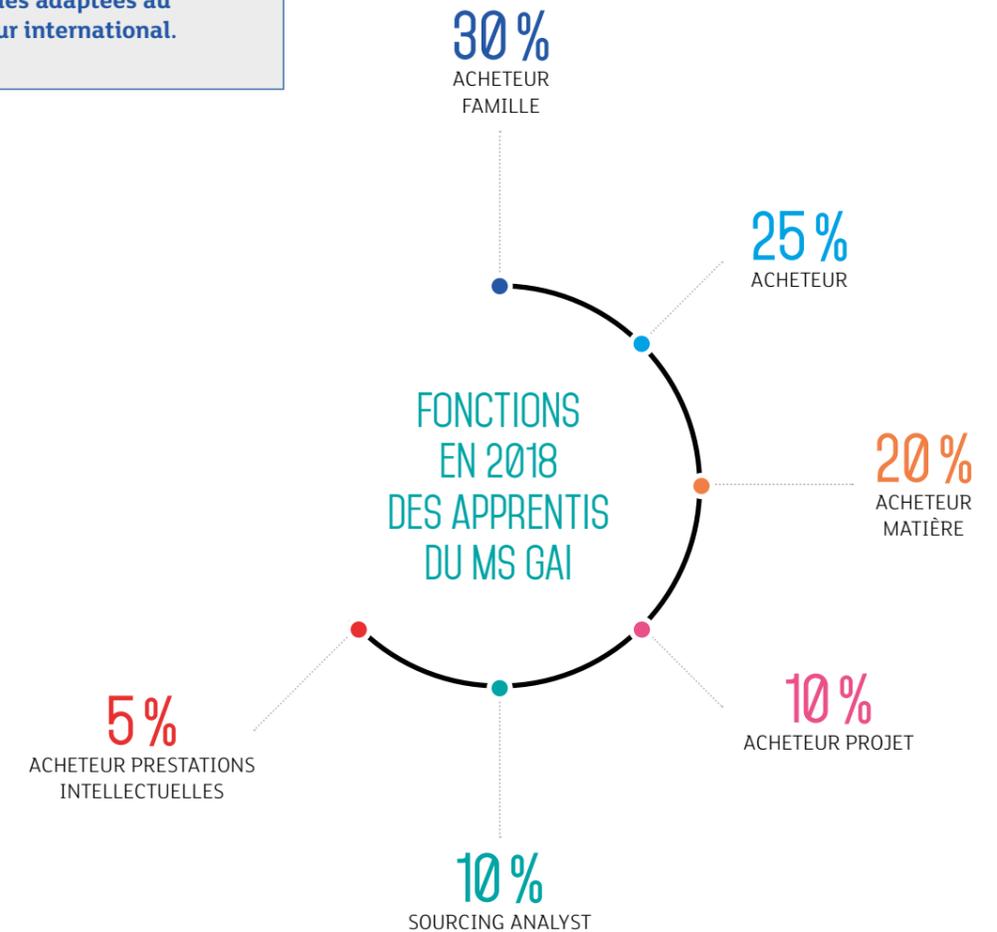
• Le Programme

Une formation de 15 mois
centrée sur les compétences
managériales, techniques et
comportementales adaptées au
métier d'acheteur international.

NOUVEAU

La loi modifie en profondeur l'architecture financière de l'apprentissage.

Contactez le Centre de Formation des Apprentis de l'ESSEC (cfa-ms@essec.edu) pour obtenir un point de situation précis concernant le déploiement de la réforme.





NOUVEAU

La loi modifie en profondeur l'architecture financière de l'apprentissage. Contactez le Centre de Formation des Apprentis de l'ESSEC (cfa-imhi@essec.edu) pour obtenir un point de situation précis concernant le déploiement de la réforme. Pour 2020, les modalités de financement des contrats d'apprentissage changent, il seront financés par les OPCO sur la base d'un « coût-contrat » recommandé par France Compétences, indépendamment du montant de votre taxe d'apprentissage.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE 24 MOIS

- Le Programme

Toutes les disciplines enseignées sont appliquées à l'hôtellerie et dispensées en anglais.
Le programme en 2 ans vise à développer des futurs cadres de l'industrie hôtelière et des services.

LE MSc IN HOSPITALITY MANAGEMENT (IMHI)*

Le profil des promotions

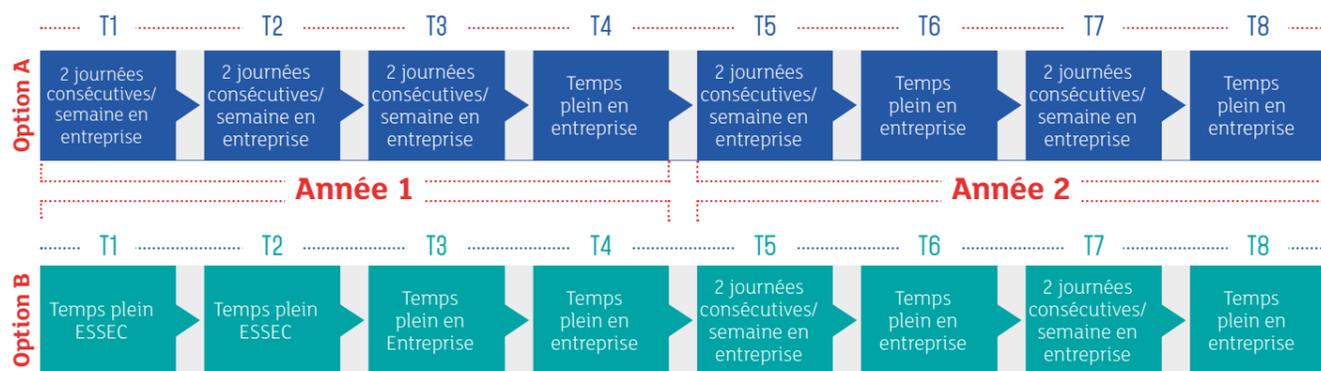
40%
d'étudiants internationaux

20%
d'admis sur titres français (ingénieurs, Sciences Po, juristes, littéraires, économistes)

Les étudiants ont entre **1 à 3 ans** de premières expériences professionnelles dans le secteur.

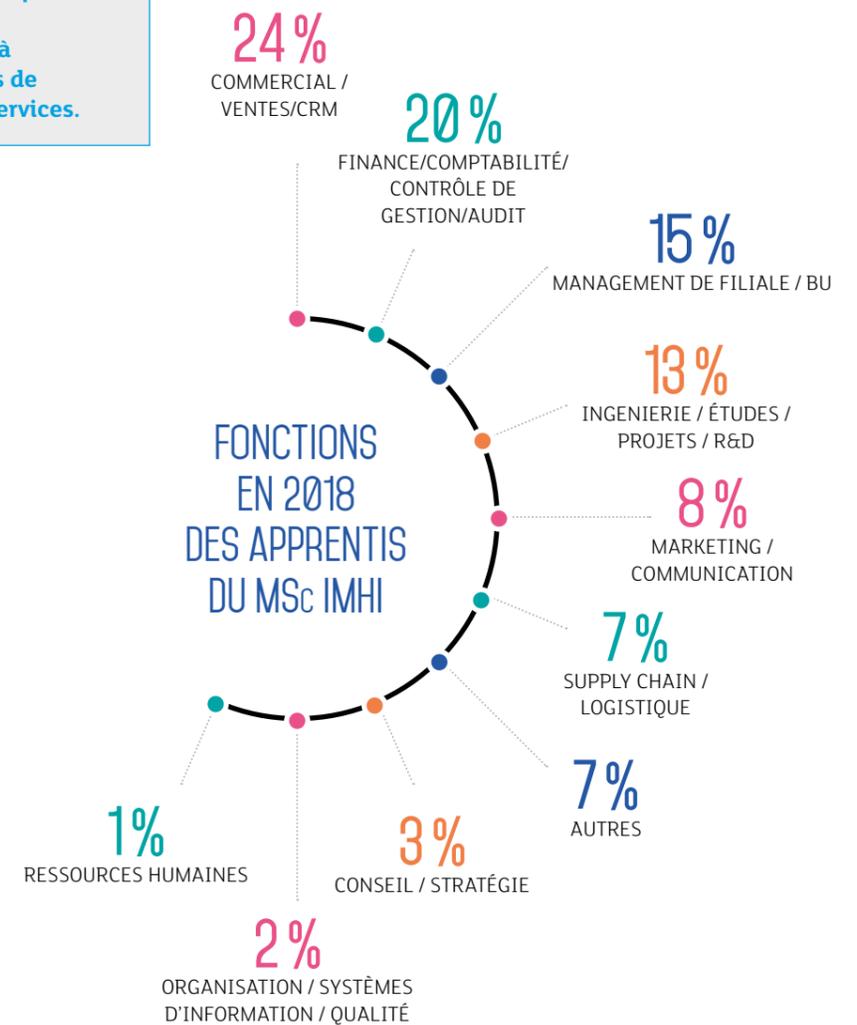
23 ANS de moyenne d'âge pour le programme en deux ans

L'ALTERNANCE : DEUX RYTHMES POSSIBLES**



* Titre enregistré au RNCP par un arrêté du 29 juillet 2014, publié au JO du 9 août 2014 sous le libellé « Manager en hôtellerie internationale ».

** Les semaines de vacances scolaires sont passées à temps plein en entreprise ou en congés payés. Toutefois, le programme peut proposer des cours obligatoires ou électifs en semaine bloquée pendant la période de janvier à juin de la deuxième année. Le suivi de ces cours ne peut être alors considéré comme une période de congés payés.





POUR ACCROÎTRE L'IMPACT DE VOTRE OFFRE D'APPRENTISSAGE AUPRÈS DES ÉTUDIANTS, NOUS VOUS CONSEILLONS D'EN DÉTAILLER PRÉCISÉMENT LE CONTENU.

COMMENT RECRUTER NOS ÉTUDIANTS ?

1/ AVEC L'AIDE DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DE L'ESSEC

Vous déposez directement votre offre sur : www.joboffers-alumni.essec.edu

- Pour être efficace, celle-ci doit comprendre :
- une description de l'entreprise, de la division et du service d'accueil ;
 - la définition complète des missions et des activités susceptibles d'être confiées à l'étudiant ;
 - les qualités ou exigences particulières attendues de l'étudiant ;
 - la procédure à suivre pour postuler.

Après validation de celle-ci par le Centre de formation des apprentis de l'ESSEC, votre besoin est transmis aux étudiants concernés. Ils prennent directement contact avec vous, et vous les sélectionnez avec vos propres procédures de recrutements.

2/ VOUS AVEZ DÉJÀ SÉLECTIONNÉ UN (UNE) ÉTUDIANT(E)

Nous vous invitons à prendre contact avec le Centre de formation des apprentis de l'ESSEC avant toute contractualisation avec un étudiant du Groupe ESSEC BUSINESS SCHOOL. Nous vous conseillerons au mieux sur les spécificités de nos programmes, de nos procédures, de nos alternances, de la disponibilité des étudiants...

3/ FINALISATION DU CONTRAT

Le Centre de formation des apprentis de l'ESSEC (coordinateur du dispositif) vous adresse tous les documents nécessaires à la mise en place du contrat et se charge de la transmission des informations aux autorités compétentes.

Remarque importante : l'apprenti ne peut débuter son alternance et en particulier sa présence en entreprise avant la signature du contrat par les 3 parties.

LE FINANCEMENT DE L'ALTERNANCE

NOUVEAU

LE FINANCEMENT DU COÛT DE FORMATION DE L'ÉTUDIANT ALTERNANT

L'étudiant ne supporte pas lui-même le coût de sa formation. L'entreprise contribue au financement du contrat via la taxe d'apprentissage versée à son Opérateur de Compétences (OPCO) par le biais d'une contribution unique. Le niveau de prise en charge au coût contrat est déterminé par les branches professionnelles. Toutes les entreprises qui accueillent un apprenti voient leur contrat financé. https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION DE L'ALTERNANCE, L'EMPLOYEUR D'UN APPRENTI DOIT PRENDRE EN CHARGE :

Le salaire de l'étudiant

(Articles L6222-27 et suivants et D6222- 26 et suivants du Code du travail) :

En tant que salarié de l'entreprise, l'étudiant apprenti bénéficie d'une rémunération versée par l'employeur, déterminée par un pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel défini par la convention collective de branche et variable en fonction de l'âge de l'apprenti et de son année de formation dans le cycle suivi.

MOBILITÉ INTERNATIONALE

Afin de simplifier le déplacement des alternants à l'étranger, la loi « avenir professionnel » a complété les dispositions relatives aux périodes de mobilité à l'international des formations en alternance : la mobilité est ainsi mieux sécurisée et bénéficie de nouvelles possibilités de financement.

Ces dispositions concernent tous les contrats d'apprentissage conclus depuis le 1er janvier 2019. (Pour connaître en détails les avantages de la mobilité, renseignez-vous auprès du Centre de formation des apprentis ESSEC).

BARÈME DE RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS (EN % DU SMIC)

Âge de l'apprenti	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
16 ET 17 ANS	27%	39%	55%
18 À 20 ANS	43%	51%	67%
21 À 25 ANS	53% ⁽¹⁾	61% ⁽¹⁾	78% ⁽¹⁾
26 ANS ET +	100% du SMIC (1), quelle que soit l'année d'apprentissage		

⁽¹⁾ Pourcentage du minimum conventionnel, si cela conduit à un montant plus élevé.

NOUVEAU BARÈME DE RÉMUNÉRATION MINIMALE DES APPRENTIS

- Un décret modifie certaines des règles gouvernant la rémunération des apprentis. Les nouvelles dispositions s'appliquent aux contrats conclus à compter du 1er janvier 2019 (décret 2018-1347 du 28 décembre 2018, JO du 30). Les contrats antérieurs continuent donc à relever des anciennes règles.
- La rémunération minimale des apprentis âgés de 21 à 25 ans est inchangée.
- La loi Avenir professionnel relève l'âge maximum d'entrée en apprentissage à 29 ans révolus à compter du 1^{er} janvier 2019 (c. trav. art. L. 6222-1 dans sa version au 1.01.2019 ; loi 2018-771 du 5 septembre 2018, art. 13-II, 1^o), une nouvelle catégorie de rémunération minimale est créée : celle des apprentis âgés de 26 ans et plus. Pour les intéressés, le salaire minimum est égal au SMIC ou, s'il est plus élevé, au salaire minimum conventionnel.

EXONÉRATION DE COTISATIONS SALARIALES

- La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2019 a réformé en profondeur les modalités des exonérations de cotisations et contributions sociales applicables aux apprentis (c. trav. art. L. 6243-2 modifié ; loi 2018-1203 du 22 décembre 2018, art. 8-VI) : La rémunération des apprentis demeure exonérée des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle, mais désormais uniquement pour la part de rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC en vigueur au cours du mois considéré (c. trav. art. L. 6243-2 et D. 6243-5 modifié ; décret 2018-1357 du 28 décembre 2018, art. 3, JO du 30).
- La fraction excédentaire est assujettie aux cotisations.
- Le salaire des apprentis reste exonéré de CSG/CRDS en totalité.



L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTUDIANT

L'ÉTUDIANT-ALTERNANT BÉNÉFICIE D'UN DOUBLE ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE SON CONTRAT :

Le maître d'apprentissage ou tuteur :

Professionnel reconnu de l'entreprise employant l'alternant, il doit remplir les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme, ou titre, du même domaine que celui visé par l'apprenti ;
- être d'un niveau au moins équivalent ;
- justifier d'une année d'exercice minimum dans l'activité visée ou justifier de deux années d'exercice dans un poste en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

Il encadre et forme le jeune aux modes de travail, aux méthodes et aux procédures de décision propres à son métier.

Responsable de l'accompagnement dans l'entreprise, il lui confie les missions lui permettant de progresser et d'assimiler les savoir-faire en lui transférant son expérience de professionnel.

Périodiquement, il évalue la progression de l'alternant dans l'acquisition des compétences requises et le degré de professionnalisme atteint notamment au regard des pratiques habituelles du métier.

Le référent ESSEC pour l'entreprise a pour missions :

- d'aider l'alternant à construire son projet professionnel ;
- de le conseiller dans l'organisation de sa scolarité (choix des cours et des expériences professionnelles) ;
- de valider les compétences managériales acquises par l'apprenti en l'aidant à comprendre les expériences vécues dans le contexte organisationnel et les évaluations du maître d'apprentissage ;
- de développer avec l'alternant une relation d'écoute et de dialogue ;
- de faire respecter les valeurs de l'école : humanisme, excellence, innovation, responsabilité et diversité.

Ce peut-être un professeur de l'ESSEC, un membre de la communauté éducative, un chargé de cours ou un cadre administratif disposant de 5 ans d'expérience professionnelle au minimum.

LES RÉUNIONS TRIPARTITES

Pour assurer cet accompagnement, l'étudiant organise et participe périodiquement à des réunions tripartites réunissant en face-à-face : maître d'apprentissage, référent école et lui-même.

Trois entretiens sont obligatoires (deux pour les étudiants en Mastères Spécialisés®) :

Le premier avant la fin de la période d'essai (45 jours de présence en entreprise) pour vérifier la bonne intégration de l'alternant dans l'entreprise, le contenu de la mission et réaliser les ajustements nécessaires.

Ce premier entretien est essentiel pour la réalisation d'une alternance de qualité.

Le second en fin de chaque année de contrat en utilisant les grilles d'évaluation spécifiques afin de formaliser les acquis, de valider la période et de fixer les nouveaux objectifs de progression en actualisant les missions et responsabilités confiées à l'alternant.

Chaque entretien est formalisé par le référent ESSEC à travers un compte rendu adressé au Centre de formation des apprentis de l'ESSEC. La réception de ce document est une condition de validation de l'expérience professionnelle.

L'accompagnement, constitue un atout majeur de la formation par alternance et une différenciation importante par rapport aux stages. Il confère à l'entreprise une véritable responsabilité dans l'obtention du diplôme par l'alternant.





ESSEC
BUSINESS SCHOOL

CONTACTS

ESSEC Business School

3 avenue Bernard-Hirsch
CS 50105 Cergy
95021 Cergy-Pontoise Cedex
France
Tél. +33 (0)1 34 43 30 00
www.essec.edu

ESSEC Executive Education

CNIT BP 230
92053 Paris-La Défense
France
Tél. +33 (0)1 46 92 49 00
www.executive-education.essec.edu

ESSEC Asia-Pacific

5 Nepal Park
Singapore 139408
Tél. +65 6884 9780
www.essec.edu/asia

ESSEC | CPE Registration number 200511927D
Period of registration: 30 June 2017 - 29 June 2023
Committee of Private Education (CPE) is part of SkillsFuture Singapore (SSG)

ESSEC Afrique

Plage des Nations - Golf City
Route de Kénitra - Sidi Bouknadel (Rabat-Salé)
Morocco
Tél. +212 (0)5 37 82 40 00
www.essec.edu

ESSEC Grande École

Diane TRIDON DE REY
Responsable Apprentissage
tridonderey@essec.edu
Tél. +33 (0)1 34 43 98 20

Marjorie HAUGOU

Coordinatrice Relation
Étudiants/Entreprises
haugou@essec.edu
Tél. : +33 (0)1 34 43 31 48
cfapprentissage@essec.edu

BBA ESSEC

Jocelyne BREYTON
Responsable Apprentissage
breyton@essec.edu
Tél. +33 (0)1 34 43 33 84

Lucy DURAND

Coordinatrice Relation
Étudiants/Entreprises
durand@essec.edu
Tél. +33 (0)1 34 43 96 52

Mastères Spécialisés

Jocelyne BREYTON
Responsable Apprentissage
breyton@essec.edu
Tél. +33 (0)1 34 43 33 84

Lucy DURAND

Coordinatrice Relation
Étudiants/Entreprises
durand@essec.edu
Tél. +33 (0)1 34 43 96 52

MSC in Hospitality Management (IMHI)

Laurent PLOQUIN
Directeur Adjoint CA
laurent.ploquin@essec.edu
Tél. +33 (0)1 34 43 36 34

Gilberte NGUYEN

Assistante Relations
Étudiants/Entreprises - IMHI
nguyen@essec.edu
Tél. +33 (0)1 34 43 31 88

Le contenu présenté dans cette brochure est
indicatif et peut être sujet à modifications,
il n'est pas contractuel.